

POSTULAT

Auteur Jasmine Ballay (suppl.), PLR, David Théoduloz, PDCC, et Julien Monod (suppl.), PLR
Objet A quand la prochaine analyse des subventions?
Date 17.06.2016
Numéro 1.0184

La dernière évaluation périodique des subventions par l'Inspection des finances date de 2011 déjà. Entre-temps, de nombreux événements se sont passés: le Grand Conseil a renouvelé des mandats, attribués de nouveaux, les finances du canton ont connu une certaine fluctuation, etc. De plus, il n'entre pas dans la compétence de l'IF de décréter s'il est opportun de maintenir, modifier ou supprimer des subventions.

Enfin, selon l'art. 5 de la loi sur les subventions, l'inventaire doit être tenu à jour et publié en Annexe II de l'ordonnance.

Conclusion

Nous demandons au Conseil d'Etat:

1. de soumettre dans les temps au Grand Conseil le Rapport périodique sur les subventions
2. d'y inclure une analyse critique des subventions et si nécessaires de procéder aux modifications
3. de publier sans délai l'inventaire de celles-ci dans l'ordonnance.